

Bourses de fin d'études doctorales de la Faculté des études supérieures et postdoctorales Concours 2019-2020

(dépôt initial de la thèse pendant la 5^e année au doctorat)

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) remet chaque année des bourses de fin d'études doctorales. Cette bourse est d'une valeur maximale de 12 000 \$ à raison de 1 000 \$ par mois. Elle vise à soutenir les doctorants dans leur dernière année d'études, et ce, jusqu'au dépôt initial de leur thèse. L'étudiant doit se consacrer à temps complet à son projet de recherche.

Le concours annuel de la FESP concerne uniquement les étudiants dont le **dépôt initial de la thèse sera réalisé au cours de la 5^e année d'inscription au doctorat**. Plus précisément, le dépôt initial de la thèse doit se faire au plus tard à la fin du 15^e trimestre d'inscription au programme d'études.

Critères d'admissibilité

1. Être inscrit au programme d'études de doctorat depuis moins de 5 ans de manière continue ET prévoir un dépôt initial de la thèse avant la fin de la 5^e année d'inscription (interruption permise pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
Il est à noter que si le dépôt initial est fait plus tôt que prévu, la valeur de la bourse sera calculée en fonction du nombre de mois effectués pour la rédaction.
2. Prévoir déposer sa thèse à l'automne 2019 ou après.
3. Être inscrit(e) en rédaction pendant la période de mise en vigueur de la bourse.
4. Posséder un excellent dossier académique, soit une moyenne $\geq 3,7/4,3$.
5. Avoir complété avec succès l'examen général de synthèse.
6. Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQSC, FRQS, FRQNT) ou certaines bourses de fondations ou sociétés privées pendant la période couverte par le concours. Pour l'étudiant qui reçoit une bourse de l'un ou l'autre de ces organismes et dont l'échéance arrive à terme en cours d'année 2019-2020, la bourse de fin d'études doctorales pourra être versée à partir de la date de fin de cette bourse, et ce, jusqu'à la date prévue pour le dépôt initial de la thèse.

N.B. : Pour les candidat(e)s ayant effectué un passage direct au doctorat (du baccalauréat au doctorat), ils sont admissibles à cette bourse lorsqu'ils débutent leur 6^e année d'étude doctorale.

Dépôt de la demande et date de fermeture du concours

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTUDIANT(E) :

1. Compléter sa demande via le nouveau [Portail des bourses](#);
2. Enregistrer sa candidature sur le portail et en faire une copie;
3. Envoyer une copie de sa candidature dûment remplie à son directeur/trice de recherche, lui demandant d'en prendre connaissance et de remplir et signer la « [RECOMMANDATION DU DIRECTEUR/TRICE DE RECHERCHE](#) »;
4. Se procurer son relevé de notes du programme en cours à partir de son Centre étudiant (version non-officielle acceptée) et le téléverser dans le portail;
5. Téléverser la « RECOMMANDATION DU DIRECTEUR/TRICE DE RECHERCHE » une fois qu'il a été rempli par votre directeur/trice de recherche;
6. Téléverser le plan global d'études mis à jour selon le format exigé par l'unité académique d'attache;
7. Cliquer sur « **soumettre** » dans le Portail des bourses une fois le dossier rempli **avant la date limite du 6 mai 2019, 9 h.**

Évaluation des dossiers

L'unité académique (département, école ou faculté) procède à l'évaluation des candidatures soumises via le Portail des bourses et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours. Elle **recommande à la FESP un maximum de 3 dossiers ordonnancés** selon les critères établis, et ce, **au plus tard le 28 mai 2019, 9 h.** La FESP procède à une dernière étape d'évaluation visant à sélectionner les lauréats.

Critères d'évaluation

1. Qualité du dossier académique de l'étudiant selon les activités académiques et les résultats consignés dans le relevé de notes (50 %)
2. Besoin financier (30 %)
3. Faisabilité du plan de travail mensuel (10 %)
4. Recommandation du directeur/trice de recherche (10 %)

RESPONSABILITÉ DE L'UNITÉ :

1. S'assurer, après la date de clôture du concours, que les membres du comité d'évaluation de son unité aient bien reçu : la liste des candidats, le lien donnant accès aux candidatures, et le guide permettant de faire l'évaluation des dossiers en ligne sur le Portail des bourses de la part de M. Harvey;
2. Évaluer les candidatures soumises basées sur les critères d'évaluation du concours;
3. Transmettre à la FESP la liste des dossiers ordonnancés des trois candidatures recommandées **au plus tard le 28 mai 2019, 9 h** à M. Régis Harvey par courriel à regis.harvey@umontreal.ca;
4. Aviser les candidats qui n'ont pas été présélectionnés par l'unité.

Attribution et modalités de versement

La bourse d'une valeur maximale de 12 000 \$ est versée en trois parties :

- 35 % à l'octroi,
- 35 % à mi-parcours et
- 30 % au dépôt initial de la thèse.

Les conditions de maintien et paiement associées à la bourse seront précisées dans l'avis d'octroi.

Les étudiant(e)s, directeur(trice) de recherche et unité d'attache seront avisés par courriel du résultat de ce concours en juillet.

Échéancier et date limite

Étudiant : La date limite pour SOUMETTRE son dossier de candidature est **le 6 mai 2019, 9 h**.

Unité académique : Chaque unité complète les évaluations soumises, via le Portail des bourses, **au plus tard le 28 mai 2019, 9 h** et recommande un maximum de 3 dossiers ordonnancés.

Lien vers le formulaire : [Cliquez ici](#)

Informations supplémentaires : Régis Harvey
Technicien en administration
Bureau des bourses
Faculté des études supérieures et postdoctorales
2910, boul. Édouard-Montpetit App #7, bureau 230
Montréal (Québec) H3T 1J7
Tél. : (514) 343-6111 poste 37363
regis.harvey@umontreal.ca